

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE**

Date d'affichage :  
26 02 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT**

Date de convocation :  
22 02 2024

**PRESENTS :** M CORDIER Etienne, M DAVID Franck, M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, M DECOTE Yves, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, M FASSETT Jérôme, M GOUNAND Alain, M PICHON Jean Claude, M BONGAIN Cédric (suppléant de M THIEBAUT Pierre)

Nombre de  
délégués :

En Exercice : 12  
Présents : 11  
Votants : 12  
Excusés : 1

**EXCUSES :** Mme CALINON Séverine (donne pouvoir à M DAVID Franck), M THIEBAUT Pierre

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M MEUGIN Olivier

### **D 13 24 – DOULONNES**

Dans le cadre du Contrat de rivière « Vallée du Doubs et Territoires associés » animé par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs (EPTB Saône et Doubs), une fiche action portait sur l'élaboration d'un schéma de restauration des cours d'eau du bassin versant des Doulonnes et du Bief de Malfroi en partie forestière.

Dans ce contexte, le Syndicat Mixte Doubs Loue a porté deux études, financé par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50%, en 2022 -2023 :

- **Une étude pour l'élaboration du schéma de restauration des cours d'eau (stade Avant Projet Sommaire). Le bureau d'études TELEOS Suisse a été mandaté par le SMDL.**
- **Une étude pour l'élaboration d'un schéma de desserte orienté « eau ». L'ONF a été mandaté par le SMDL.**

**Un comité de pilotage, animé par le SMDL et regroupant l'ensemble des élus et partenaires techniques / financiers, a été mis en place au lancement de ces deux études et s'est réuni à trois reprises depuis mai 2022.**

Les rapports finaux de ces études ont été transmis au Syndicat Mixte Doubs Loue en mai 2023 (Schéma de restauration) et en août 2023 (schéma de desserte orienté « eau »).

Sur la base des propositions issues de ces deux études et afin de poursuivre la démarche engagée, il convient aujourd'hui de :

- Lancer en 2024 et dans un premier, le marché de maîtrise d'œuvre (phase AVP / PRO et état initial) sur le linéaire de cours d'eau des Doulonnes localisé sur des propriétés communales (soit sur 24 km de cours d'eau) ;
- Lancer en 2024 une étude environnementale caractérisant l'ensemble des enjeux écologiques du bassin, afin de définir des préconisations pour les travaux (démarche ERC).
- Rédiger et déposer le dossier réglementaire (fin 2024 / début 2025) nécessaire pour autoriser la réalisation des travaux de restauration.
- Solliciter auprès de l'Agence de l'eau ou de tout autre financeur potentiel les subventions relatives à la réalisation de cette opération.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical :**

**APPROUVE** la poursuite de cette opération

**AUTORISE** le lancement des appels d'offres de maîtrise d'œuvre pour dimensionner les travaux de restauration

**AUTORISE** la signature des marchés correspondants et autres études complémentaires qui s'avèreraient nécessaires

**AUTORISE** la sollicitation des aides publiques, notamment auprès de l'Agence de l'Eau ou de tout autre financeur potentiel les subventions relatives à la réalisation de cette opération.

Pour extrait conforme,

A Dole, le 26 février 2024,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,

**M Etienne CORDIER**

